

21

22

# Rapport annuel



**S'adapter. Avancer. Progresser.**



# Table des matières

**01** . . . Message de la présidente du conseil

**02** . . . Message de la registrateure et chef de la direction

**03** . . . À propos de l'Ordre

**04** . . . Équipe de la haute direction

**05** . . . Conseil et comités

**06** . . . Priorités stratégiques et réalisations

**07** . . . Protection du public

**08** . . . Données sur l'adhésion

**09** . . . Annexe : États financiers

# 01

## Message de la présidente du conseil

• Kristine  
• Parsons



Le titre du rapport annuel de l'année dernière était : Une année pas comme les autres. Alors que la pandémie s'est poursuivie en 2021 et en 2022, avec des directives de santé

publique incertaines et en constante évolution, ce titre semble perpétuel. Il en va de même pour la résilience et le dévouement de cette profession et de tous les EPEI, qui ont continué à fournir des services de garde et éducatifs exceptionnels aux enfants et aux familles de l'Ontario.

Cette année, nous avons continué à nous acquitter de notre mandat de protection du public, en fournissant de nouvelles ressources pour aider nos membres à exercer leur profession de manière inclusive, professionnelle et en nous engageant à lutter contre le racisme. Dans le cadre de l'apprentissage continu requis pour nos membres, nous avons lancé un nouveau Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel et avons pris soin d'y intégrer une gamme de ressources sur les auto-soins à utiliser tout en interagissant avec son contenu. Nous avons créé de nouvelles occasions de faire grandir notre profession, en approuvant de nouveaux programmes et en recommandant de nouveaux modèles de catégories d'adhésion. Afin d'accroître notre efficacité et d'améliorer notre travail avec et pour nos membres et parties prenantes, nous avons fait des progrès incroyables dans la modernisation des technologies et des processus de l'Ordre. Et nous avons fait tout cela tout en continuant de surmonter un contexte pandémique changeant.

Cette année, nous avons également vu le gouvernement fédéral et l'Ontario (ainsi que d'autres provinces) signer un accord national historique sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin de permettre aux familles d'accéder à des services de garde d'enfants plus abordables et de haute qualité. Il s'agit là d'une reconnaissance claire de l'importance cruciale de notre secteur. Toutefois, cette reconnaissance exerce une pression sur notre profession - qui manque déjà de ressources - afin qu'elle se développe rapidement et réponde aux besoins d'une population de parents et d'aidants impatients. À mesure que l'Ordre continue de soutenir la profession et d'assurer et de permettre la croissance requise, d'autres changements sont à venir. Dans mon rôle de présidente du conseil, en tant que leader au sein de cette profession extraordinaire, je suis fière et optimiste. Je vois ce que l'Ordre a planifié et je vois tout ce que nous avons pu réaliser et qui ouvre la voie à des changements positifs.

Ainsi, alors que nous terminons une autre année « sans précédent » et que nous nous tournons vers l'avenir, ici à l'Ordre, nous sommes prêts. Nous continuerons de nous adapter aux changements constants et à l'évolution des besoins de nos membres et des enfants et familles que nous servons. Nous continuerons d'avancer dans le travail effectué pour protéger l'intérêt public, les normes d'exercice garantissant la plus haute qualité d'apprentissage des jeunes enfants, ainsi que la réputation et le respect de notre profession. Et nous continuerons de progresser en 2023 et au-delà.

# 02

## Message de la registrateure et chef de la direction

• Beth  
• Deazeley  
•  
•



Quand je pense à l'année 2021-2022 qui vient de s'écouler à l'Ordre, je suis frappée par la force, le dévouement et la résilience dont nos membres, notre personnel et notre conseil ont fait preuve. Ces dernières

années, nous avons parlé de flexibilité et de volonté de s'adapter à des situations en évolution constante, mais cette année, alors que j'écris mon troisième message de rapport annuel sur notre travail pendant la pandémie, c'est notre endurance collective qui m'impressionne le plus. Nous n'avons jamais arrêté; nous avons insisté, toujours déterminés, et - comme vous le verrez dans ce rapport - nous avons beaucoup accompli cette année pour soutenir l'excellence dans la profession et nous acquitter de notre mandat de servir et de protéger les enfants et les familles de l'Ontario.

Cette année marque également l'achèvement du plan stratégique 2018-2022 de l'Ordre. Le plan devait initialement se réaliser sur une période de trois ans et se terminer en 2021; mais il a été prolongé en 2020 compte tenu des défis supplémentaires posés par la pandémie et des adaptations requises pour répondre aux difficultés rencontrées par nos membres et parties prenantes en raison de la COVID-19.

Si nous devons souligner un seul élément clé du plan stratégique, ce serait la maturité : de l'Ordre, à mesure de son développement, de son avancement et de l'amélioration de l'efficacité de ses processus, politiques et infrastructures, et de la profession elle-même, à mesure que nous intensifions le dialogue sur le leadership et le professionnalisme. Au début de nos travaux dans le cadre du plan stratégique, nous avons lancé l'édition actuelle du *Code et normes*, qui stipule clairement que « quel que soit leur poste ou leur titre, toutes les éducatrices de la petite enfance inscrites et tous les éducateurs de la petite enfance inscrits sont des leaders ». Au cours des

dernières années, la profession a démontré cette vérité à maintes reprises. Dans les années à venir, alors que nous continuons d'évoluer en tant qu'Ordre et que la profession continue de croître et d'évoluer, nous souhaitons mettre en lumière le leadership, la force et le dévouement des EPEI en faisant mieux connaître leur expertise et le rôle précieux de la profession dans toute la province.

Bien que nous ne nous pouvions prévoir ce qui allait se passer au moment de la rédaction du plan stratégique, l'essentiel de notre travail dans ce cadre nous a permis d'être plus réactifs, plus efficaces et plus accessibles. Entre autres choses, nous avons modernisé notre infrastructure, en migrant nos opérations vers une technologie basée sur l'infonuagique, ce qui permet un meilleur accès à l'Ordre et une collaboration plus efficace avec nos membres et notre personnel. Les élections, les réunions du conseil et des comités et les audiences disciplinaires sont devenues virtuelles, ce qui rend l'implication dans les activités de l'Ordre, dans sa gouvernance et ses processus de réglementation plus accessible à tous les membres, peu importe leur lieu de résidence. De plus, pour aider les EPEI à mieux comprendre et à respecter plus facilement les exigences de leur formation continue, nous avons simplifié le processus du Programme d'apprentissage professionnel continu (APC).

Nous avons également terminé l'élaboration de notre nouveau plan stratégique, qui guidera le travail de l'Ordre de 2022 à 2027. Les réussites de cette année - et des quatre dernières - préparent l'Ordre et la profession à la réalisation de ses prochains objectifs. Je suis profondément fière de notre conseil, et du personnel de l'Ordre, pour tout ce que nous avons réussi à accomplir ensemble dans des circonstances imprévisibles et difficiles, et pour notre détermination à relever de nouveaux défis dans les jours et les années à venir.

# 03

## À propos de l'Ordre



### • • • Vision

Un leadership en éducation de la petite enfance qui repose sur des professionnels fiables et responsables.



### • • • Mission

Servir et protéger l'intérêt du public en réglementant la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.



### • • • Mandat

L'Ordre, qui compte plus de 59 000 membres inscrits, réglemente et régit la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance dans l'intérêt public.



### • • • Valeurs

- Transparence et responsabilité
- Intégrité et équité
- Professionnalisme et leadership
- Inclusion et respect



### • • • Engagement envers l'antiracisme

Nous nous engageons à intégrer la lutte contre le racisme à toutes nos activités. Nous reconnaissons que cet effort continu est nécessaire pour nous acquitter de notre responsabilité, qui consiste à réglementer une profession diversifiée dans l'intérêt de tous les enfants et de toutes les familles de l'Ontario.

• • •

### Code et normes

Le *Code de déontologie et normes d'exercice* (Code et normes) de l'Ordre définit les connaissances, les compétences, les valeurs et les exigences professionnelles applicables à toutes les éducatrices et à tous éducateurs de la petite enfance, peu importe le poste qu'ils occupent ou le milieu dans lequel ils exercent.

Le Code et normes reflète les normes déontologiques et d'exercice élevées que la profession s'est fixée. C'est sur cette base que les EPEI peuvent être tenus responsables dans l'exercice de leur profession. Ils sont essentiels pour garantir des milieux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité.

# 04

## Équipe de la haute direction



**Beth Deazeley, LL.B**

Registratrice et chef de la direction

« En revenant sur que nous avons réalisé dans le cadre du plan stratégique 2018-2022 dans des circonstances imprévisibles et difficiles, je suis profondément fière de notre conseil et du personnel de l'Ordre. Je pense également à la force et au leadership incroyables dont a fait preuve la profession. Dans les années à venir, nous continuerons de veiller à ce que les EPEI entrent dans la profession en étant préparés et soient soutenus tout au long de leur carrière pour exercer selon les normes les plus élevées. »



**Dr<sup>e</sup> Cynthia Abel, Ed.D, EPEI**

Registratrice adjointe et directrice de l'Inscription

« Grâce aux efforts du comité des inscriptions et du personnel, nous avons atteint les objectifs de la dernière année du plan stratégique 2018-2022 de l'Ordre, et avons jeté les bases pour améliorer les parcours d'entrée en exercice. En particulier, l'achèvement du travail d'élaboration des politiques pour la phase initiale de notre initiative de modernisation de l'adhésion permettra à l'Ordre de relever les défis complexes liés à la main-d'œuvre dans le secteur, qui continueront d'évoluer avec le nouvel Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. »



**Mélanie Dixon, EPEI**

Directrice, Exercice professionnel

« Au cours des dernières années, l'équipe de l'Exercice professionnel, avec la contribution des EPEI et des parties prenantes et sous la supervision de notre conseil et du comité des normes d'exercice, a fourni un vaste ensemble de nouveaux outils pour soutenir les approches de nos membres en matière de pratique, y compris des ressources conformes à notre engagement envers l'antiracisme. Cette collaboration a également permis le lancement du Programme d'apprentissage professionnel continu (APC) révisé, ainsi que du nouveau Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel. Nous pouvons tous être très fiers de ce que nous avons accompli ensemble. »

# Équipe de la haute direction



## Betsy Hilton

Directrice, Communications et relations avec les parties prenantes

« Quelle période passionnante pour rejoindre l'Ordre, alors que nous terminions notre exercice financier en juin. Au cours de l'année écoulée, le groupe des communications et des relations avec les parties prenantes a fait preuve d'une souplesse exceptionnelle dans des circonstances incertaines, a apporté un soutien solide aux équipes de l'Ordre et a veillé à ce que nos membres et parties prenantes restent informés et impliqués alors que l'Ordre s'acquittait de son mandat et de ses priorités stratégiques. J'ai hâte de continuer à renforcer notre équipe et nos relations à mesure que nous irons de l'avant. »



## Kimbalin Kelly

Directrice générale des opérations

« Afin de soutenir l'Ordre efficacement dans les prochaines étapes, l'équipe des Services généraux a accompli énormément de choses cette année. Nous avons modernisé nos systèmes technologiques et nous sommes préparés à offrir un appui solide et pluriannuel à nos membres, à notre personnel et à nos parties prenantes. Nous avons créé les conditions propices à la croissance et au changement, et nous sommes prêts pour ce qui nous attend. »



## Pauline Walters

Directrice, Réglementation professionnelle

« Forte du succès de l'année précédente, l'équipe de la Réglementation professionnelle a encore énormément progressé pour traiter le volume de dossiers de manière rapide et efficace, tout en renforçant son expertise et celle de notre comité. Je suis incroyablement fière des réussites de cette équipe, qui a notamment enregistré son plus faible nombre de dossiers actifs en cinq ans, alors que nous terminons ce plan stratégique. Nous sommes bien préparés pour les années à venir. »

# 05

## Conseil et comités

### Présidente

Kristine Parsons EPEI

### Vice-présidente

Laura Urso EPEI



### Membres élus

Kim Cole EPEI

Julie Cyr EPEI

Lindsey Dann EPEI

Tricia Doyle EPEI

Millie Forbes EPEI

Yalin Gorica EPEI

Paul Jackson EPEI

CeCil Kim EPEI

Ela Smith EPEI

Stacee Stevenson EPEI

Richard Stronach EPEI

Teresa Sulowski EPEI



### Membres nommés par le gouvernement

Garry Bates

Geneviève Breton

Mary Broga

Pam Carkner

Adesua Ezeokafor

Richard Fillion

Cindy Harrison

Shernett Martin

Ulana Pahuta

Barney Savage

# Conseil et comités

## • • • Comités du conseil



### Comité exécutif

Supervise la planification stratégique, l'élaboration des politiques et la gouvernance de l'Ordre. Il est responsable du rendement du conseil et des comités ainsi que des pratiques exemplaires en matière de gouvernance.

Objectif clé : Surveiller les réalisations découlant du plan stratégique, assurer le fonctionnement efficace du conseil et encourager la participation des membres à la gouvernance.



### Comité des finances et de la vérification

Aide le conseil à assumer son rôle de surveillance de la situation financière de l'Ordre, de ses pratiques, contrôles et rapports financiers ainsi que de sa gestion des risques financiers.

Objectif clé : Veiller à l'intégrité des rapports financiers et à la viabilité des activités de l'Ordre.



### Comité des normes d'exercice

Guide le conseil sur les orientations stratégiques à adopter en lien avec le Code et normes et le Programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Supervise l'élaboration des ressources destinées aux membres.

Objectif clé : Élaborer les ressources relatives au Code et normes, superviser le Programme d'APC et approfondir les concepts de leadership et de professionnalisme.



### Comité des inscriptions

Guide le conseil sur les orientations politiques stratégiques à adopter en ce qui a trait aux exigences d'inscription, à l'évaluation des compétences et à l'approbation des programmes d'études.

Objectif clé : Élaborer des options politiques en matière d'entrée en exercice et de normes d'inscription pour tenir compte des changements sectoriels.

# Conseil et comités

## • • • Comités du conseil



### Comité d'appel des inscriptions

Examine toute demande d'inscription portée en appel par un demandeur lorsque la registrature a refusé de lui délivrer un certificat ou a l'intention d'assortir ce dernier de conditions ou de restrictions.

Objectif clé : Veiller à ce que les décisions individuelles en matière d'appel soient objectives, équitables et transparentes.



### Comité des plaintes

Examine les plaintes liées à la conduite ou aux agissements de membres de l'Ordre et détermine les mesures à prendre, y compris le renvoi possible de l'affaire au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Objectif clé : Prendre des décisions relativement aux plaintes et aux rapports obligatoires de l'employeur.



### Comité d'aptitude professionnelle

Tient des audiences concernant les allégations d'incapacité qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes et selon lesquelles un membre pourrait ne pas être en mesure d'exercer sa profession en raison d'une maladie physique ou mentale.

Objectif clé : Prendre des décisions qui protègent l'intérêt public tout en respectant la vie privée des membres et en favorisant un retour à l'exercice en toute sécurité.



### Comité de discipline

Tient des audiences concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence de la part de membres de l'Ordre qui lui ont été renvoyées par le comité des plaintes.

Objectif clé : Adopter des procédures et prendre des décisions disciplinaires équitables, rapides et transparentes.

# 06

## Priorités stratégiques et réalisations

### • • • Entrée en exercice

Efficacité des processus

Structure d'adhésion

Capacité/préparation à entrer en exercice

L'Ordre a fondé ses activités de 2021-2022 sur les priorités stratégiques triennales déterminées par le conseil pour 2018-2022. Ces priorités font avancer le mandat de l'Ordre consistant à protéger le public et à soutenir le professionnalisme des EPEI en instaurant des critères d'entrée en exercice, en offrant des ressources qui favorisent l'amélioration continue des compétences et en réglementant la profession. Les opérations, les communications et la gouvernance de l'Ordre sont essentielles à sa capacité d'atteindre ces objectifs.

La fin de cet exercice financier marque également la fin du plan stratégique 2018-2022, et ces réalisations préparent l'Ordre à commencer à travailler sur les objectifs énoncés dans le [nouveau plan stratégique 2022-2027](#).

#### Réalisations clés :

- Élimination d'un obstacle à l'inscription en supprimant l'obligation pour les demandeurs et les membres de fournir une preuve de leur admissibilité à travailler au Canada. Par conséquent, 2 186 conditions ont été supprimées des certificats d'inscription. Par ailleurs, les membres ne sont plus tenus de signaler à l'Ordre les changements de leur statut d'immigration.
- Fin du processus d'examen et d'approbation de six programmes postsecondaires en vertu de la Politique d'approbation des programmes d'études.
- Collecte d'informations auprès des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAATO) et des programmes d'éducation de la petite enfance (EPE) postsecondaires approuvés, afin de déterminer le contenu du curriculum et les initiatives prises en matière d'antiracisme et de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel, dans le but d'éclairer de futures politiques.
- Achèvement du travail d'élaboration des politiques relatives à la phase initiale de l'initiative de modernisation de l'adhésion, et adoption par le conseil de nouvelles exigences d'inscription et de nouvelles catégories d'adhésion, notamment :
  - une exigence d'inscription en matière d'exercice actuel (catégorie générale);
  - une catégorie de membres non actifs;
  - une catégorie de pratique avancée avec spécialisation en gestion et administration et en leadership pédagogique.
- Révision des politiques afin de rester à jour en fonction des changements dans le milieu, de mettre l'accent sur l'expérience du demandeur et de refléter l'évolution des pratiques opérationnelles, notamment :
  - Politique d'évaluation individuelle des diplômés et de la formation;
  - Politique relative à l'examen de documents de remplacement;
  - Politique relative à la maîtrise de la langue.
- Élaboration d'un Énoncé de politique sur les études postsecondaires pour renforcer l'importance des normes de qualification des EPEI en tant que professionnels réglementés.

# Priorités stratégiques et réalisations

## • • • Amélioration continue des compétences



Élaboration de ressources

Conformité à l'APC

Leadership et professionnalisme

### Réalisations clés :

- Au cours du plan stratégique 2018-2022, qui se termine cette année : publication de six lignes directrices de pratique et de six notes pratiques sur des sujets tels que l'inclusion des enfants ayant un handicap, la surveillance professionnelle des enfants, la supervision des personnes supervisées, la pratique pédagogique, le développement de l'enfant, la diversité et la culture, les croyances et les préjugés, le professionnalisme, et la communication et la collaboration avec les familles et les collègues.
- Poursuite de notre collaboration avec les EPEI conseillères et conseillers spécialisés pour créer et offrir des ressources sur la pratique pendant la pandémie et sur l'antiracisme dans les politiques et pratiques d'EPE.
- Élaboration et adoption du processus de portfolio d'apprentissage professionnel continu (APC) simplifié, éclairé par les données collectées ainsi que par les consultations et communications avec les membres et parties prenantes.
- Élaboration et lancement du Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel dans le cadre du Programme d'APC révisé.
- Amélioration de l'accès des membres aux informations sur les exigences du Programme d'APC qui s'appliquent à eux dans Mon Ordre, mon compte.
- Soutien à une équipe de recherche de la Toronto Metropolitan University dans le cadre de leur projet (en partenariat avec d'autres) *Give Race Its Place* : une initiative antiraciste de partage de connaissances pour les éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (série de quatre séances animées axées sur les pédagogies antiracistes destinées aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance de l'Ontario).

# Priorités stratégiques et réalisations

## • • • Réglementation professionnelle



Efficacité des processus

Suivi des tendances

Aptitude professionnelle

### Réalisations clés :

- Développement de l'expertise du personnel et des comités de l'Ordre pour gérer les volumes et la complexité des dossiers grâce au recrutement à des postes clés, à la formation et à l'amélioration des processus.
- Création de gains d'efficacité par le biais d'une approche fondée sur le risque garantissant des moyens rapides, proportionnés et efficaces de traitement des dossiers, ce qui a permis d'améliorer considérablement les délais et de réduire globalement le nombre d'affaires actives, au plus bas depuis cinq ans.
- Pouvoir décisionnel d'obtention d'évaluations indépendantes pour évaluer le risque relatif aux membres ayant des troubles physiques ou mentaux non traités qui affectent leur capacité à exercer en toute sécurité.
- Amélioration de la collecte, du suivi et de l'analyse des données afin de mieux éclairer la prise de décision et de contribuer aux efforts de collaboration dans l'élaboration de ressources sur l'exercice professionnel et d'autres soutiens pour la profession.
- Collaboration accrue avec les principales parties prenantes, telles que le ministère de l'Éducation, les employeurs, les agences de la Société d'aide à l'enfance (SAE) et les services de police, afin d'éduquer, de partager des informations et d'étudier les interrelations entre les professionnels et les milieux de travail.

# Priorités stratégiques et réalisations

## • • • Opérations

Infrastructure des TI

Viabilité financière

Ressources humaines

### Réalisations clés :

- Modernisation de la technologie et des processus, y compris grâce à la migration d'un serveur d'anciens fichiers vers un environnement infonuagique, afin d'accroître notre efficacité et d'améliorer notre travail avec et pour les membres et les parties prenantes.
- Allocation de fonds à des initiatives pluriannuelles en faveur des membres et du secteur dans son ensemble, notamment :
  - Des ressources pour soutenir les membres dans leurs interactions avec le contenu du Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.
  - People vous connecte, un centre de ressources en santé mentale en ligne pour les membres.

## • • • Communications et relations avec les parties prenantes

Stratégie relative aux relations avec le gouvernement et les parties prenantes

Participation accrue des membres

### Réalisations clés :

- Élaboration et organisation de webinaires d'orientation des nouveaux membres, qui comprenaient également des communications à l'intention des membres et des employeurs sur les moyens de soutenir les nouveaux venus dans la profession.  
<https://cece-talk.ca/fr/2021/07/soutenir-les-nouveaux-diplomes/>
- Poursuite du travail avec le gouvernement pour influencer les politiques conformément aux priorités stratégiques de l'Ordre.
- Maintien d'un taux de croissance constant sur les canaux de communication numérique et d'un taux d'engagement élevé avec les membres sur les canaux de communication directe (p. ex. taux d'ouverture des infolettres et autres communications par courriel).
- Poursuite du développement de nos communications virtuelles afin de susciter la participation des parties prenantes internes et externes dans un contexte pandémique perpétuel.

# Priorités stratégiques et réalisations

## • • • Gouvernance

Amélioration de la production de rapports et de la communication

Optimisation de la structure et des pratiques de gouvernance

### Réalisations clés :

- Achèvement d'un examen externe de la structure de gouvernance de l'Ordre et mise en œuvre de recommandations comme la réduction du nombre de comités et un nouveau programme de formation des membres du conseil.
- Achèvement de la transition vers des élections, des réunions du conseil et comités et des audiences disciplinaires entièrement électroniques.
- Organisation de séances de formation continue et de perfectionnement pour les membres du conseil et des comités sur les préjugés, l'antiracisme dans l'élaboration de politiques et la gouvernance inclusive.
- Élaboration du plan stratégique pluriannuel qui guidera les activités de l'Ordre de 2022 à 2027.

## • • • Initiatives importantes

Approche fondée sur les données

Relations avec le secteur

### Réalisations clés :

- Poursuite de l'élaboration d'un cadre régissant les types de données recueillies et stockées par l'Ordre ainsi que l'utilisation des données à l'interne et avec les parties prenantes.
- Identification des principales lacunes dans les données de l'Ordre, et renforcement des capacités du personnel de l'Ordre en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données.
- Élaboration de 25 rapports personnalisés de données sur l'adhésion pour soutenir les municipalités et d'autres partenaires du secteur dans leurs stratégies locales de planification de la main-d'œuvre.
- Renforcement de la compréhension de l'Ordre du secteur, et de son implication dans ce dernier, par la collaboration et le partage d'information, notamment en engageant un dialogue continu avec les parties prenantes à propos de la main-d'œuvre au sein des services de garde agréés et de la cohorte de nouveaux EPEI de 2021.

# 07

## Protection du public

Notre mandat consiste à servir et à protéger le public. Dans ce cadre, nous remédions aux préoccupations de faute professionnelle, d'incompétence et d'incapacité formulées à l'encontre des membres de l'Ordre, et ce, par le biais de notre processus de plainte et de discipline.



Vous souhaitez vérifier le statut d'un(e) membre de l'Ordre? Visiter le [tableau public des membres](#).

### 2021-2022 en chiffres :



**399**

Dossiers  
ouverts au  
1<sup>er</sup> juillet 2021



**561**

Nouveaux  
dossiers reçus  
en 2021-2022



**587**

Dossiers  
fermés en  
2021-2022



**373**

Dossiers  
ouverts au  
30 juin 2022

# Protection du public

## • • • Préoccupations les plus courantes :

35 %

### Surveillance inappropriée

Généralement observée pendant les transitions d'un endroit ou d'une activité à l'autre, et souvent causée par un manque de communication lors de changements de personnel ou par une mauvaise connaissance de la situation.

27 %

### Manque de professionnalisme

Il s'agit généralement de non-respect de la confidentialité ou d'un défaut de signalement d'incidents, de l'exercice de la profession malgré une suspension ou encore, d'interactions inappropriées avec des enfants, parents ou collègues, et parfois d'accusations criminelles en cours.

25 %

### Orientation inappropriée du comportement

Généralement observée chez les EPEI ne sachant pas comment gérer les comportements difficiles, faisant preuve de frustration et réorientant le comportement des enfants par la force.

6 %

### Autre

Variété d'actions ou de comportements qui n'entrent pas dans les autres catégories, tels que le non-respect des ratios, le défaut de tenue des registres, la mauvaise gestion des finances ou la fraude et le non-respect des normes professionnelles.

• • 3%

### Violations de protocoles COVID-19

Implique des violations des protocoles de santé et de sécurité ou des politiques visant à prévenir la propagation de la COVID-19 dans le milieu d'exercice, créant un risque pour le bien-être des enfants et des collègues.

• • 2%

### Préoccupations d'incapacité

Généralement des cas où les EPEI peuvent souffrir de troubles physiques ou mentaux (y compris des troubles liés à l'usage de substances) qui affectent leur capacité à exercer en toute sécurité.

• • 1%

### Discrimination

Remarques ou comportement de nature racistes, discriminatoires ou qui ne favorisent pas un milieu d'apprentissage inclusif.

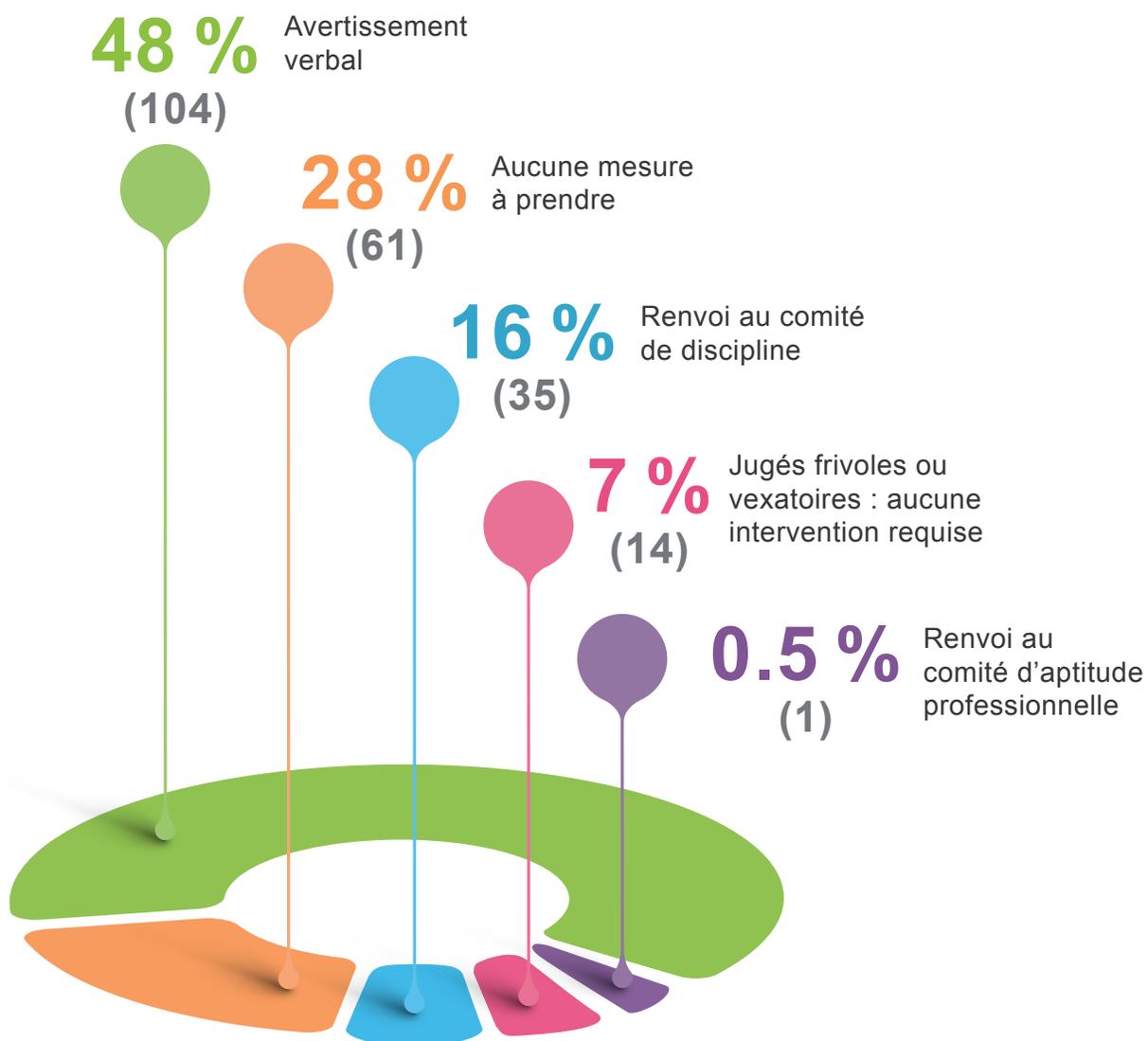
• • 1%

### Mauvais traitement d'ordre sexuel

Allégations d'abus ou de mauvais traitements d'ordre sexuel.

# Protection du public

En 2021-22, le **comité des plaintes a clôturé 215 dossiers**, dont les résultats sont les suivants :



En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100.

**215** dossiers

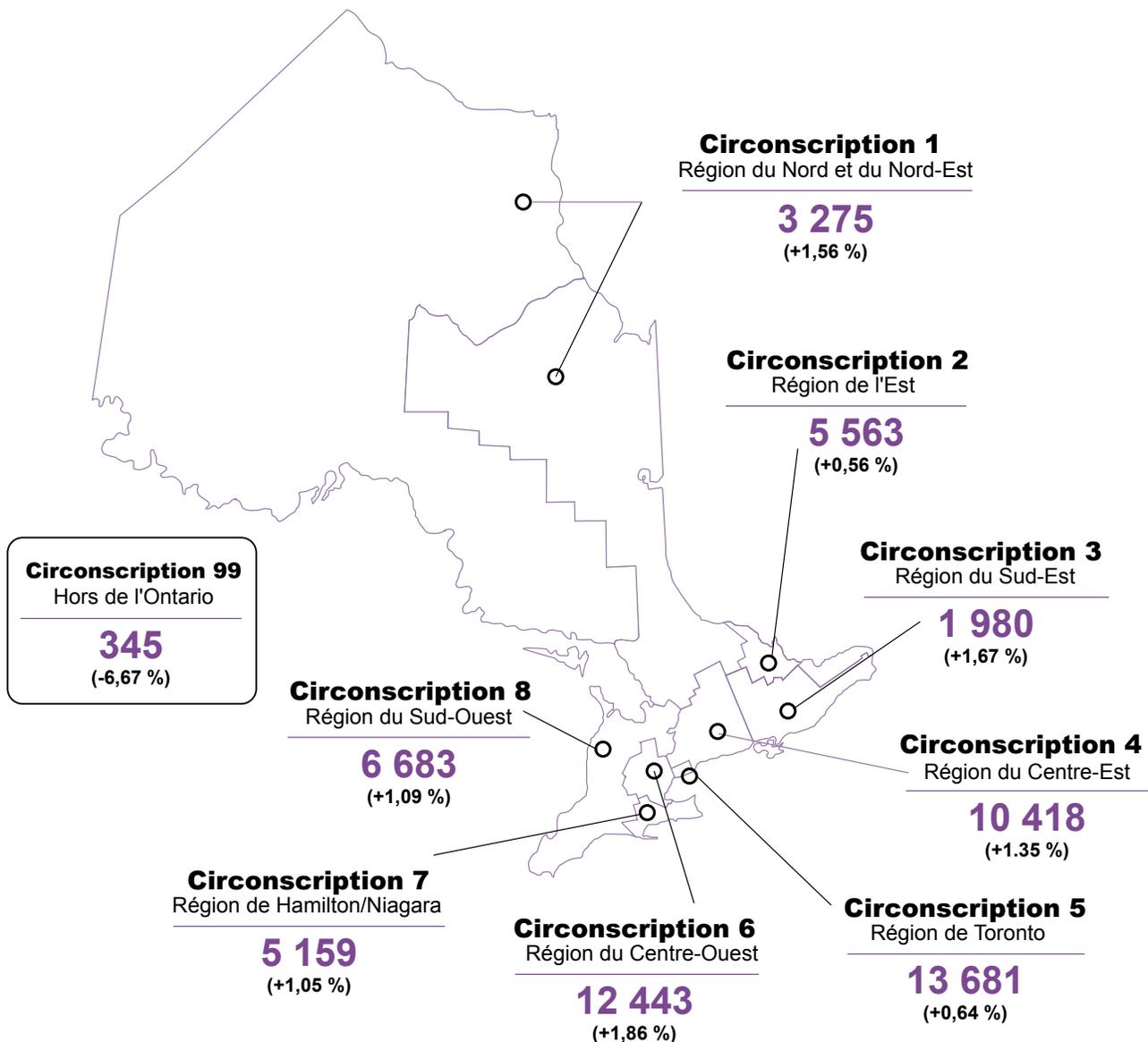
# 08

## Données sur l'adhésion

••••• Statistiques sur les membres en 2021-2022

Membres en règle :

**59 547**



# Données sur l'adhésion

Demandes d'inscription reçues :

**5 778**

Nouveaux membres:

**5 468**

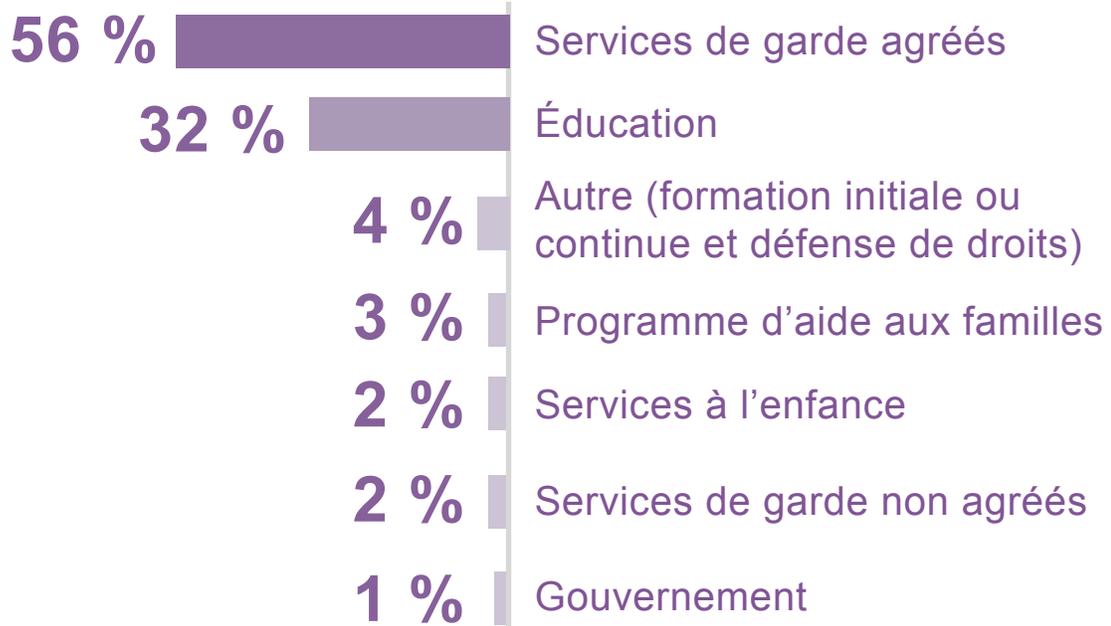
Membres selon le genre :

Femme **98%**

Homme **2%**

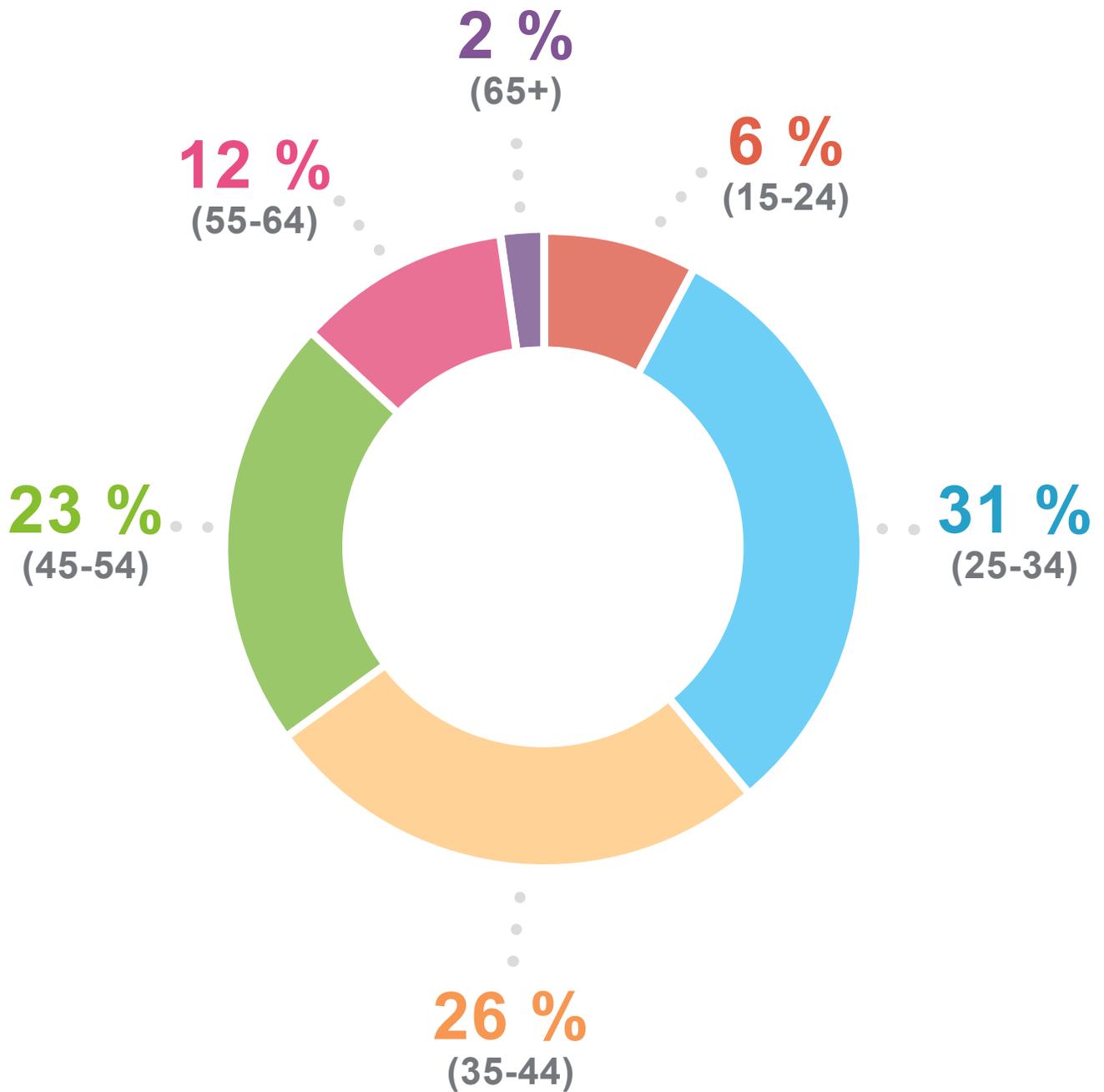
Aucun terme ne s'applique **>1%**

Répartition des membres selon le milieu de travail :



# Données sur l'adhésion

• • • Membres selon le groupe d'âge :



# 09

---

# Annexe : États financiers

## ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2022

**HILBORN**LLP

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du rapport de l'auditeur. Si, sur la base des travaux que nous effectuerons à la lumière de ces autres informations, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative à l'égard de ces autres informations, nous sommes tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Toronto (Ontario)  
2 novembre 2022

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## État de la situation financière

30 juin	2022 \$	2021 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	994 294	1 880 976
Partie à court terme des placements (note 4)	10 642 384	9 116 156
Aide gouvernementale à recevoir (note 10)	-	35 207
Frais payés d'avance	228 494	197 370
	<b>11 865 172</b>	<b>11 229 709</b>
Placements (note 4)	-	500 863
Immobilisations (note 5)	419 726	344 038
	<b>419 726</b>	<b>844 901</b>
	<b>12 284 898</b>	<b>12 074 610</b>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Dettes et charges à payer (note 7)	1 326 179	881 578
Produits reçus d'avance	5 189 685	5 091 271
	<b>6 515 864</b>	<b>5 972 849</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	419 726	344 038
Total pour		
Réglementation professionnelle (note 8)	750 000	750 000
Conception de systèmes de TI et de programmes (note 9)	700 000	700 000
Actifs nets non grevés d'affectation	3 899 308	4 307 723
	<b>5 769 034</b>	<b>6 101 761</b>
	<b>12 284 898</b>	<b>12 074 610</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

Présidente  RECE

Vice-présidente  RECE

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin	2022 \$	2021 \$
<b>Produits</b>		
Cotisations annuelles, droits d'inscription et frais de dossier	9 921 036	9 584 589
Revenu des placements	59 301	49 994
	<b>9 980 337</b>	<b>9 634 583</b>
<b>Charges</b>		
Frais de personnel	6 602 108	5 725 278
Technologie de l'information	1 060 743	780 860
Loyer	752 977	767 118
Réglementation professionnelle	707 443	512 868
Services-conseils	471 975	16 776
Frais bancaires et frais de services commerciaux	220 319	214 623
Frais de bureau et frais généraux et administratifs	174 677	182 112
Amortissement	138 522	115 533
Conseil et comités	97 330	71 533
Honoraires professionnels	70 405	30 865
Communications et relations avec les parties prenantes	16 565	15 951
	<b>10 313 064</b>	<b>8 433 517</b>
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) avant le prochain exercice	(332 727)	1 201 066
Aide gouvernementale (note 10)	-	(106 663)
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	<b>(332 727)</b>	<b>1 307 729</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle \$	Grevé d'affectations d'origine interne aux fins de conception de systèmes de TI et de programmes \$	Non affecté \$	Total 2022 \$
Solde, au début de l'exercice	344 038	750 000	700 000	4 307 723	6 101 761
Excédent des produits sur les produits de l'exercice	-	-	-	(332 727)	(332 727)
Acquisition d'immobilisations	214 210	-	-	(214 210)	-
Amortissement des immobilisations	(138 522)	-	-	138 522	-
Solde à la fin de l'exercice	419 726	750 000	700 000	3 899 308	5 769 034

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle \$	Grevé d'affectations d'origine interne aux fins de conception de systèmes de TI et de programmes \$	Non affecté \$	Total 2021 \$
Solde, au début de l'exercice	420 695	750 000	-	3 623 337	4 794 032
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	-	1 307 729	1 307 729
Acquisition d'immobilisations	38 875	-	-	(38 875)	-
Amortissement des immobilisations	(115 532)	-	-	115 532	-
Transfert entre fonds (note 9)	-	-	700 000	(700 000)	-
Solde à la fin de l'exercice	344 038	750 000	700 000	4 307 723	6 101 761

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin	2022 \$	2021 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	(332 727)	1 307 729
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement		
Amortissement	138 522	115 533
Intérêts capitalisés sur placements	(35 504)	(20 520)
Réception des intérêts capitalisés sur placements de l'exercice précédent	20 520	19 194
	(209 189)	1 421 936
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution (augmentation) de l'aide gouvernementale à recevoir	35 207	(35 207)
Augmentation des charges payées d'avance	(31 124)	(35 535)
Augmentation des créiteurs et frais courus	444 601	117 428
Augmentation des produits reçus d'avance	98 414	273 080
	337 909	1 741 702
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de placements	(10 606 880)	(9 596 499)
Produit de l'aliénation de placements	9 596 499	8 416 283
Acquisition d'immobilisations	(214 210)	(38 875)
	(1 224 591)	(1 219 091)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(886 682)	522 611
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 880 976	1 358 365
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	994 294	1 880 976

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## Notes complémentaires

---

30 juin 2022

### **Nature et description de l'organisation**

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (« l'Ordre ») a été constitué en personne morale sans capital-actions en vertu de la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (la « Loi »).

En tant qu'organisme de réglementation et de corps dirigeant de la profession d'éducateur de la petite enfance en Ontario, l'Ordre a pour principale fonction l'application de la Loi dans l'intérêt public.

L'Ordre est une organisation à but non lucratif, au sens de l'alinéa 149(1)l) de la Loi de l'impôt sur le revenu, et, en conséquence, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

### **1. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

#### **(a) Comptabilisation des produits**

L'année d'inscription de chaque membre est établie en fonction de sa date d'inscription initiale. Les cotisations annuelles sont comptabilisées en produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations annuelles reçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées en produits reçus d'avance.

#### **Droits d'inscription et frais de dossier**

Les droits d'inscription et les frais de dossier sont comptabilisés en produits à l'achèvement de l'évaluation des demandes. Les droits d'inscription et les frais de dossier reçus avant l'achèvement de l'évaluation des demandes sont comptabilisés en produits reçus d'avance.

#### **Revenu des placements**

Les revenus de placement comprennent les intérêts sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements et sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice.

#### **(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse ainsi que des dépôts à terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, qui ne sont pas assujettis à un risque important de variations de la valeur et dont la date d'échéance est de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition.

#### **(c) Placements**

Les placements sont constitués des dépôts à terme dont la date d'échéance est supérieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice sont classés comme des placements à court terme.

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2022

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### (d) Immobilisations

Les coûts des immobilisations sont inscrits à l'actif lorsque les critères définis pour la comptabilisation à titre d'immobilisation sont satisfaits; autrement, les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés, à l'exception des charges relatives aux immobilisations incorporelles d'origine interne pendant la phase de développement, qui deviennent des charges lorsqu'elles sont encourues. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif pour l'utilisation à laquelle il est destiné.

Les immobilisations sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à éteindre le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Mobilier et agencements	10 ans
Matériel informatique et logiciels	4 ou 5 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Une perte de valeur ne fait pas l'objet de reprises si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

#### (e) Instruments financiers

##### Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument financier.

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements.

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2022

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### (e) Instruments financiers (suite)

##### Évaluation des actifs et passifs financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont constitués des dettes et charges à payer.

##### Dépréciation

À la fin de chaque exercice, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation les données observables qui sont portées à l'attention de l'Ordre, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement au contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications de dépréciation, l'Ordre détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Ordre identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, il réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La réduction de valeur d'un actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans excéder toutefois le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans l'exercice où la reprise a lieu.

#### (f) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée dans l'état des résultats lorsque les dépenses connexes sont engagées ou lorsqu'il y a une assurance raisonnable que l'Ordre a respecté ou respectera toutes les conditions de l'aide, et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2022

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### (g) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seraient comptabilisés, le cas échéant, dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une révision périodique. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions.

### 2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers

L'Ordre est exposé à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques et les concentrations de risque.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ces instruments financiers peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Risque de liquidité	Risque de marché		
Change			Taux d'intérêt	Prix autre	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Dettes et charges à payer		X			

#### Risque de crédit

L'Ordre est exposé à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Ordre puisse subir une perte financière.

Exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit :

	2022 \$	2021 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	994 294	1 880 976
Placements	10 642 384	9 617 019
	<u>11 636 678</u>	<u>11 497 995</u>

L'Ordre réduit son risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne de l'annexe 1.

## Notes complémentaires (suite)

---

30 juin 2022

### 2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La position de trésorerie de l'Ordre est suivie par la direction qui veille à ce que l'Ordre dispose des liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses dettes lorsqu'elles viennent à échéance, en recourant au besoin à une facilité de crédit d'exploitation sur demande dont la description figure à la note 6.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des taux de change.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de change.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

#### Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de prix autre.

#### Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Ordre n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2022

### 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2022 \$	2021 \$
Trésorerie	743 332	1 127 646
Dépôt(s) à terme	250 962	753 330
	<u>994 294</u>	<u>1 880 976</u>

Le dépôt à terme a un taux d'intérêt effectif de 2,26 % (0,28 % à 0,31 % pour l'exercice 2021) et arrive à échéance en septembre 2022 (juillet 2021 à août 2021 pour 2021).

### 4. Placements

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux d'intérêt effectifs variant de 0,58 % à 3,16 % (0,31 % à 0,54 % pour l'exercice 2021) et arrivent à échéance à diverses dates allant de juillet 2022 à juin 2023 (juillet 2021 à novembre 2022 pour l'exercice 2021).

### 5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2022 montant net \$
Mobilier et agencements	430 816	376 373	54 443
Matériel informatique et logiciels	800 670	551 258	249 412
Améliorations locatives	1 130 812	1 014 941	115 871
	<u>2 362 298</u>	<u>1 942 572</u>	<u>419 726</u>

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 montant net \$
Mobilier et agencements	430 816	363 385	67 431
Matériel informatique et logiciels	586 460	491 022	95 438
Améliorations locatives	1 130 812	949 643	181 169
	<u>2 148 088</u>	<u>1 804 050</u>	<u>344 038</u>

### 6. Facilité de crédit d'exploitation sur demande

L'Ordre dispose d'une facilité de crédit d'exploitation sur demande renouvelable d'un montant maximum de 1 000 000 \$. La facilité porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % et est garantie par un contrat de garantie générale et par la cession d'une police d'assurance incendie et d'une police d'assurance commerciale.

La facilité de crédit n'avait pas été utilisée aux 30 juin 2022 et 2021.

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2022

### 7. Dettes et charges à payer

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	757 779	575 605
Charges à payer liées à la réglementation professionnelle	568 400	305 973
	<u>1 326 179</u>	<u>881 578</u>

### 8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle

L'Ordre s'efforce de prévoir les coûts liés aux questions de réglementation professionnelle en se fondant sur l'expérience passée et sur les dossiers en cours. Cependant, dans le cas où l'Ordre engagerait des coûts supérieurs aux sommes considérées comme normales pour ces questions, le conseil de l'Ordre dispose d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne pour couvrir les dépenses liées à ces questions.

Cette affectation d'origine interne est faite selon les instructions du conseil, sur recommandation du comité des finances et de la vérification.

### 9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour la conception de systèmes de TI et de programmes

Au cours de l'exercice précédent, le conseil de l'Ordre a grevé l'actif net d'affectations d'origine interne en vue de la conception de systèmes de TI et de programmes qui appuient l'intérêt public.

Cette affectation d'origine interne est faite selon les instructions du conseil, sur recommandation du comité des finances et de la vérification.

### 10. Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice précédent, l'Ordre a reçu une aide gouvernementale à hauteur de 89 455 \$ dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de 17 208 \$ dans le cadre de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. L'aide gouvernementale totale de 106 663 \$ est incluse dans l'état comparatif des résultats, dont 35 207 \$ sont inclus au poste Aide gouvernementale à recevoir du 30 juin 2021.

L'aide gouvernementale n'est assujettie à aucune modalité spécifique future, mais l'Agence du revenu du Canada pourrait exiger des renseignements supplémentaires au cours d'une période future afin de vérifier l'admissibilité et la conformité de l'Ordre aux modalités des programmes.

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2022

### 11. Engagement

L'Ordre s'est engagé à louer ses bureaux jusqu'en février 2024. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	<u>\$</u>
2023	804 199
2024	<u>536 133</u>
	<u>1 340 332</u>

### 12. Conséquences de la COVID-19

La pandémie mondiale du virus appelé COVID-19 a mené le gouvernement fédéral canadien, ainsi que les gouvernements provinciaux et les administrations locales, à imposer des mesures telles que la restriction des voyages à l'étranger, le confinement et la distanciation physique obligatoires, et la fermeture des entreprises non essentielles. En raison du degré élevé d'incertitude associé à l'issue de cette pandémie, il est difficile d'en estimer les éventuelles conséquences financières pour l'Ordre, le cas échéant.

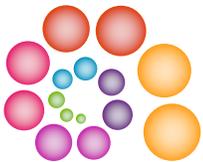
# HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.

21

22

# Rapport annuel



**oepe**

ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance

Ordre des éducatrices et des éducateurs  
de la petite enfance  
438, avenue University, bureau 1900  
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558 | Sans frais : 1 888 961-8558

Courriel : [info@ordre-epe.ca](mailto:info@ordre-epe.ca) | Site Web : [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)



This publication is also available in English under the title: *Annual Report 2021-2022*

Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'une aide à la communication, veuillez nous contacter au 1 888 961-8558 / [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca)

© 2022 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance